

ANNEXE A - FICHE ACTION N°3.1.4 - ÉCHANGES D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉES

Intitulé de l'action : Partager entre acteurs les informations relatives à la situation de l'allocataire.

Description de l'action : Il s'agit :

- D'une part, de mettre en œuvre la convention « relative aux modalités d'échanges de données portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du rSa entre le Département du Lot et Pôle emploi ». Cette convention a pour but de mettre en œuvre des échanges automatiques de données à caractère personnel relatifs à l'orientation et à l'accompagnement des BRSA.
Cet échange de données est expressément prévu par la législation dans le but de pouvoir assurer un accompagnement de qualité. La convention permettant cet échange est déjà signée mais n'est, à l'heure actuelle, pas encore effective du fait de difficultés informatiques.
- Et d'autre part de procéder à la dématérialisation du contrat d'engagement réciproque (CER) permettant de faciliter en interne au CD l'accès au CER via l'application informatique de gestion du RSA et ainsi garantir un accompagnement de qualité.

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action est en lien avec l'engagement socle n°3 : l'insertion des allocataires rSa

Date de mise en place de l'action : Selon les possibilités informatiques.

Durée de l'action :

Mise en œuvre sur la période de contractualisation, avec effets appelés à perdurer au-delà de l'échéance de 2021.

Partenaires et co-financeurs : voir annexe financière commune pour les fiches actions 3.1

Prévisionnel de dépenses sur 2019-2021 : voir annexe financière commune pour les fiches actions 3.1

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2019	2020	2021	
Echanges automatisés des données BRSA entre pôle Emploi et le CD		Effectivité		
Dématérialisation des CER via IODAS			Effectivité pour les nouveaux CER signés	